



## Règlement du Don'actions en ligne 2020

### ARTICLE I

Le Secours populaire français, association reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 12 mars 1985, et ayant son siège au 9/11, rue Froissart, 75140 Paris cedex 03, s'est donné pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France, en Europe et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs. Dans ce but, il organise une grande opération nationale de collecte sur l'ensemble du territoire français, y compris les DOM-TOM, sous l'intitulé commun de Don'actions en ligne 2020 du 9 janvier 2020 au 10 mars 2020 inclus. Cette opération est ouverte à toutes personnes âgées de dix-huit ans révolus au 9 janvier 2020 et résidant sur le territoire français.

### ARTICLE II

Le Don'actions est une marque déposée.

### ARTICLE III

L'objectif du Don'actions en ligne 2020 est de permettre au Secours populaire français de collecter les fonds nécessaires à son bon fonctionnement (besoins logistiques, administratifs, immobiliers, etc.) d'une part, et d'animer cette opération à l'aide d'un jeu sans obligation de don l'accompagnant d'autre part.

### ARTICLE IV

La participation au Don'actions en ligne 2020 est possible sur le site internet <https://donactions.secourspopulaire.fr> du 9 janvier 2020 à 09h00 au 10 mars 2020 12h00.

### ARTICLE V

Pour participer, il suffit au public de s'inscrire sur le site <https://donactions.secourspopulaire.fr>, de remplir le formulaire de demande de renseignements permettant sans contestation l'identification du participant (nom, prénom, adresse complète, code postal et ville).

Les gagnants du Don'actions en ligne 2020 seront désignés par tirage au sort, dans les conditions décrites à l'article VII du présent règlement, parmi les participants ayant ainsi opéré.

### ARTICLE VI

Le Don'actions en ligne 2020 est doté des lots suivants destinés aux gagnants du tirage national :

- 1 mini-croisière de 4 jours en Méditerranée offerte par Costa Croisières
- 1 séjours d'une semaine (hors période de vacances scolaires et weekend de pont) pour 2 personnes à l'étranger offert par Touristra vacances
- 1 cave à vin
- 1 minifour
- 1 vélo d'appartement
- 5 lots de 2 ouvrages offerts par Le Robert
- 1 carte Cado de 150€ offerte par Titres Cado.

Tous les lots, feront l'objet d'un tirage au sort à Paris, le mercredi 11 mars 2020.

#### **ARTICLE VII**

Le tirage au sort aura lieu le 11 mars 2020 à Paris en présence d'huissier.

#### **ARTICLE VIII**

La liste des gagnants désignés par les tirages au sort sera publiée sur le site web national du SPF :

<https://donactions.secourspopulaire.fr>

Les participants au Don'actions en ligne sont invités à venir consulter le site web national du SPF afin de vérifier s'ils ont gagnés.

Tout gagnant, pour retirer son lot, devra produire une pièce d'identité indiquant les mêmes renseignements d'état civil que ceux portés sur le formulaire de demande de renseignements.

Les gagnants devront réclamer leurs lots à l'adresse indiquée sur le site web du Secours populaire (<https://donactions.secourspopulaire.fr>) dans les deux mois suivant le tirage au sort soit au plus tard le 11 mai 2020.

#### **ARTICLE IX**

Les lots ne pourront pas être échangés sous quelque forme que ce soit, y compris par leur valeur en espèces.

#### **ARTICLE X**

Les gagnants autorisent l'organisation à utiliser leurs noms, prénoms, ville de résidence et leurs photographies lors de toute opération publique promotionnelle liée à ce tirage et au Don'actions en ligne 2020, sans que cette utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que le prix à gagner.

#### **ARTICLE XI**

Le Secours populaire français se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier, d'annuler tout ou partie du Don'actions en ligne 2020 à tout moment, si des circonstances indépendantes de sa volonté ou un cas de force majeure l'exigent.

Il se réserve le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement qui est déposé chez Maître Desagneaux-Pautrat au 23 bis, rue de Constantinople, 75008 Paris.

#### **ARTICLE XII**

Le règlement peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du siège national du Secours populaire français dès le début de la campagne et dans les quatre mois suivant le tirage au sort soit au plus tard le 11 Juillet 2020. Il est également disponible sur le site web national du SPF: <https://donactions.secourspopulaire.fr>

Les timbres pour demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du Don'actions en ligne 2020, à l'interprétation du règlement, aux tirages au sort ayant désigné les gagnants.

#### **ARTICLE XIII**

Les renseignements fournis par les participants sont enregistrés dans un fichier informatisé par le Secours populaire français, responsable de traitement.

Ces données sont destinées au Secours populaire français et aux tiers qu'il mandate, à des fins de gestion interne dans le cadre du Don'actions 2020.

Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Elles ne sont pas transférées en-dehors de l'Union Européenne.

Elles sont conservées pour une durée strictement nécessaire aux finalités précitées.

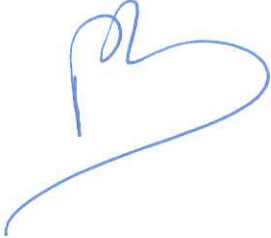
Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder aux données personnelles que vous avez renseignées, demander leur rectification, limitation ou effacement et vous opposer à leur utilisation, en contactant le Service Relation donateurs au 9/11 rue Froissart 75140 Paris cedex 03 ou à l'adresse relation.donateurs@secourspopulaire.fr.

Vous pouvez également écrire à notre déléguée à la protection des données au 9/11 rue Froissart 75140 Paris cedex 03 ou par mail à l'adresse dpo@secourspopulaire.fr ou introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**ARTICLE XIV**

Le simple fait de participer au Don'actions en ligne 2020 implique l'application pure et simple du présent règlement. En cas de litige, seul le Tribunal de grande instance de Paris sera apte à régler le différend.

Fait à Paris, le 27 novembre 2019

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that starts with a large loop and ends with a long, sweeping underline.